

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
41/39	Question de Namibie (A/41/24, deuxième partie)			
	A. Situation en Namibie résultant de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud	36	20 novembre 1986	36
	B. Application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité	36	20 novembre 1986	42
	C. Programme de travail du Conseil des Nations Unies pour la Namibie	36	20 novembre 1986	44
	D. Diffusion d'informations et mobilisation de l'opinion publique internationale en faveur de l'indépendance immédiate de la Namibie	36	20 novembre 1986	46
	E. Fonds des Nations Unies pour la Namibie	36	20 novembre 1986	48
41/40	Question des îles Falkland (Malvinas) [A/41/L.19 et Add.1]	28	25 novembre 1986	50
41/41	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux			
	Résolution A (A/41/L.33)	19	2 décembre 1986	50
	Résolution B (A/41/L.36)	19	2 décembre 1986	51
41/42	Diffusion d'informations sur la décolonisation (A/41/L.37 et Add.1)	19	2 décembre 1986	52
41/43	Question de Palestine			
	Résolution A (A/41/L.38 et Add.1)	35	2 décembre 1986	53
	Résolution B (A/41/L.39 et Add.1)	35	2 décembre 1986	54
	Résolution C (A/41/L.40 et Add.1)	35	2 décembre 1986	54
	Résolution D (A/41/L.41 et Add.1)	35	2 décembre 1986	55
41/162	La situation au Moyen-Orient			
	Résolution A (A/41/L.43 et Add.1)	37	4 décembre 1986	55
	Résolution B (A/41/L.44)	37	4 décembre 1986	57
	Résolution C (A/41/L.45 et Add.1)	37	4 décembre 1986	58
41/212	Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire			
	Résolution A (A/41/L.42/Rev.1)	34	11 décembre 1986	58
	Résolution B (A/41/L.47)	34	11 décembre 1986	59
41/213	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (A/41/L.49/Rev.1)	38	19 décembre 1986	59

#### 41/1. Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

Agissant conformément à la recommandation qui figure dans la résolution 589 (1986) du Conseil de sécurité, en date du 10 octobre 1986<sup>2</sup>,

Exprimant sa satisfaction des services efficaces et dévoués rendus à l'Organisation des Nations Unies par M. Javier Pérez de Cuéllar pendant son premier mandat,

Nomme M. Javier Pérez de Cuéllar Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un deuxième mandat, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et se terminant le 31 décembre 1991.

33<sup>e</sup> séance plénière  
10 octobre 1986

#### 41/2. Aide d'urgence à El Salvador

*L'Assemblée générale,*

Profondément affligée par les pertes en vies humaines, le grand nombre de sinistrés et les dégâts causés par le tremblement de terre qui, le 10 octobre 1986, a frappé la ville de San Salvador, capitale d'El Salvador, et les agglomérations avoisinantes,

Consciente des efforts que font le Gouvernement et le peuple salvadoriens pour sauver des vies humaines et alléger les souffrances des victimes du cataclysme,

Notant qu'il faudra faire d'immenses efforts pour remédier à la grave situation provoquée par cette catastrophe

naturelle, compte tenu surtout des circonstances particulières que vit le peuple salvadorien,

Consciente également que les gouvernements, les organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et les particuliers réagissent rapidement en fournissant des secours d'urgence,

Reconnaissant que, en raison de l'ampleur de la catastrophe et de ses effets à long terme, il faudra que, en sus des efforts du peuple et du Gouvernement salvadoriens, la communauté internationale fasse preuve de solidarité et de cœur pour que s'établisse un vaste réseau de coopération multilatérale qui permette de satisfaire aux besoins immédiats créés par la situation d'urgence dans les zones sinistrées et d'engager le processus de reconstruction,

1. Exprime sa solidarité et son appui au Gouvernement et au peuple salvadoriens;

2. Exprime sa gratitude aux Etats, aux organismes internationaux et aux organisations non gouvernementales qui fournissent actuellement des secours d'urgence à El Salvador;

3. Demande à tous les Etats de contribuer généreusement aux efforts de secours et de reconstruction dans les zones sinistrées;

4. Prie le Secrétaire général de mobiliser des ressources pour aider à l'œuvre de secours et de reconstruction entreprise par le Gouvernement salvadorien, de coordonner l'assistance multilatérale et, en consultation avec le Gouvernement salvadorien, de déterminer les besoins immédiats à moyen terme et à long terme pour contribuer à la reconstruction des zones sinistrées.

<sup>2</sup> A/41/696.